

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

Mme Diane Laverdière #2 M. Pierre Barrette #1
M. Michel Bilodeau #6 M. Mario Deschâtelets #4

Mme Thérèse Lemay #5, absente
M. Réal Nolet #3, absent

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h32

2018-03-43 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2018-03-44 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter le procès verbal du 5 février 2018, tel que déposé.

Adoptée

2018-03-45 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Il est proposé monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter les états financiers 2017 de la municipalité et démontrant un excédent d'exercice de 75 604\$ provenant principalement de revenus excédentaires en droits de mutation et de redevance sur les matières recyclables et d'une réduction des dépenses de l'ordre de 28 000\$. Le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2017 est de 138 528\$.

Adoptée

2018-03-46 ENGAGEMENT AU CIRCUIT PATRIMOINE RELIGIEUX

Considérant que la planification budgétaire sera pour l'année 2019;
Considérant que ce projet nécessite une dépense de 2 105\$ après subvention;
Considérant le potentiel touristique de l'approche en géo référencement;
Considérant l'appui obligatoire de l'Évêché d'Amos au projet;
Considérant que nous avons l'Église de St-Marc au sein de notre village;
Considérant l'importance de relever le patrimoine religieux de notre paroisse;
Considérant que monsieur le maire Daniel Rose et madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement suivront, le cheminement du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de confirmer notre participation au projet conditionnellement à l'obtention d'une subvention par Tourisme Amos-Harricana.

Adoptée

**2018-03-47 NOMINATION DE REPRÉSENTANT À TOURISME
HARRICANA**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de nommer monsieur le maire Daniel Rose en tant que porte-parole politique responsable du tourisme et de l'agente de développement, madame Jocelyne Bilodeau comme responsable administratif au sein de Tourisme Harricana.

Adoptée

2018-03-48 DON ANNUEL À LA FABRIQUE DE SAINT-MARC

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de transmettre un montant de 1 121\$ en compensation des taxes et un montant de 2 000\$ représentant le deuxième versement de la participation municipale pour la réfection du clocher.

Adoptée

2018-03-49 AUTORISATION INSTALLATION DÔME

Il est proposé par monsieur Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser l'installation du Dôme au 219 route 111 selon les exigences du permis et l'engagement du propriétaire de s'assurer de l'état impeccable de la toile en tout temps et de ne plus entreposer de bois de chauffage dans sa cour avant.

Adoptée

**2018-03-50 ENTENTE AUX FINS DE PERMIS DE LOTISSEMENT ET
TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉ**

Considérant la demande de permis de lotissement de M. André Nolet;

Considérant que le lotissement du terrain projeté 6 161 000 empiète sur la virée de la fin du chemin des Haut-Bois;

Considérant que M. André Nolet cède à la municipalité aux fins de parc, le lot 4 005 086, situé sur le chemin des Haut-Bois en assumant les frais légaux afférents;

Considérant que M. André Nolet s'engage à effectuer la préparation du terrain (abatage d'arbres, retrait des souches et de la couche végétale) pour l'élaboration d'une nouvelle virée sur le lot 6 195 268 lorsque le lot 6 161 000 sera vendu;

Considérant que la municipalité accepte d'effectuer la mise en place du gravier nécessaire à la construction de la nouvelle virée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'autoriser monsieur le maire Daniel Rose à signer le protocole d'entente avec M André Nolet et permettre l'émission du permis de lotissement de terrains sur le chemin des Haut-Bois.

D'autoriser monsieur le maire, Daniel Rose, et la directrice générale, madame Céline Dupras à signer tous les documents légaux nécessaires au transfert de propriété du lot 4 005 086 et de la section déterminée pour le prolongement du chemin des Haut-Bois et de la future virée, soit le lot projeté 6 195 268. Les documents légaux devront mentionner les engagements des parties.

Adoptée

**2018-03-51 ENGAGEMENT AU PARTAGE DES COÛTS DU PROJET
COMPOSTAGE ET OFFRE DE SERVICES CHAMARD**

ATTENDU QUE selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de privilégier la récupération et le recyclage de la matière organique putrescible soit l'épandage sur le sol ainsi que le compostage et la biométhanisation en vue de l'amendement des sols :

ATTENDU QUE lorsqu'elles sont enfouies, les matières organiques en décomposition entraînent des risques de contamination par le lixiviat et par le méthane;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2015 de la Politique visait, à recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle comme matière résiduelle fertilisante et prévoit l'élaboration d'une stratégie afin d'interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible, de façon à atteindre l'objectif fondamental de la Politique, soit <<d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime>>

ATTENDU QUE la M.R.C d'Abitibi va ériger une plate-forme de compostage pour satisfaire les exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE notre municipalité a décidé de se retirer du projet de la M.R.C. d'Abitibi, mais qu'elle doit quand même envisager une stratégie pour satisfaire les exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE le programme d'aide au compostage domestique communautaire a été bonifié et reconduit jusqu'au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'on teste actuellement les composteurs JORA de la série NE mais que nous souhaitons aussi analyser la faisabilité d'un composteur industriel de type thermophile;

ATTENDU QUE les Municipalités de Landrienne et de La Corne ont travaillé sur un projet de composteur industriel de type thermophile;

ATTENDU QUE la municipalité de Landrienne a reçu une offre de service de la firme Chamard au montant total de 12 314 \$ pour la phase 1, et au montant de 9 300\$ pour la phase 2, ces montants avant les taxes applicables. La deuxième phase étant toutefois conditionnelle selon les besoins des municipalités;

ATTENDU QUE l'offre de service de la firme Chamard comprendra les informations pertinentes au projet des quatre municipalités impliquées dans la démarche (Landrienne, La Corne, St-Félix-de-Dalquier et Saint-Marc-de-Figuery);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau et unanimement résolu que :

- le préambule fait partie intégrante de ladite résolution;
- notre municipalité accepte la première phase de l'offre de service de Chamard au montant total de 12 314\$, plus les taxes applicables;
- la municipalité se réserve le droit de choisir le cas échéant, et ce, d'un commun accord avec les trois autres municipalités impliquées par ce projet commun de compostage, une autre firme pour l'accompagnement lors de l'implantation de la solution retenue (phase 2). Dans tous les cas, la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery s'engage à contribuer aux coûts reliés à la deuxième phase du projet, peu importe la firme qui sera retenue;

- le montant de l'offre de service soumis par la firme Chamard soit réparti, à parts égales, entre les municipalités concernées, soit les municipalités de Landrienne, La Corne, Saint-Marc-de-Figuery et St-Félix-de-Dalquier;
- notre municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à des rencontres sur ledit dossier avec les autres directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités concernées.

Adoptée

2018-03-52 ENGAGEMENT MUNICIPAL CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu que la municipalité Saint-Marc-de-Figuery s'engage à payer sa part des coûts admissibles à la subvention et des coûts d'exploitation continus du projet de Centre récréatif. La municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras, à déposer et signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention.

Adoptée

2018-03-53 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE DESJARDINS POUR LE PROJET DE CENTRE RÉCRÉATIF DOMINIC-BOUTIN

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau et unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière au montant de 50 000\$ pour le projet du Centre récréatif Dominic-Boutin auprès de la Caisse Desjardins d'Amos et autorise, madame, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée

2018-03-54 APPEL D'OFFRES INSTALLATION D'UNE BORNE-SÈCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer l'appel d'offres pour l'installation de la borne sèche au chemin de la Rivière et signer tous les documents relatifs.

Adoptée

2018-03-55 APPEL D'OFFRES ABAT-POUSSIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Dupras à effectuer les appels d'offres pour l'acquisition et l'épandage d'abat-poussières pour la saison estivale 2018.

Adoptée

2018-03-56 CONVERSION À L'ÉCLAIRE AU DEL DU GARAGE ET DE LA CASERNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau et unanimement résolu de procéder à des demandes de soumissions pour effectuer la conversion de l'éclairage du garage municipal et de la caserne.

Adoptée

2018-03-57 APPUI AU PROJET JEUNESSE SURVIE EN FORÊT
POUR LES ADOS DE ST-MATHIEU-D'HARRICANA

ATTENDU QUE le réseau des agents de développement considère primordial qu'on s'occupe de nos jeunes de 12 à 17 ans et désire leur offrir une activité différente;

ATTENDU QUE les municipalités participantes se réunissent pour promouvoir l'activité auprès du public cible;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery appuie le projet de survie en forêt pour les ados;

ATTENDU QUE ce projet pourra avoir des retombées considérables sur la santé globale de nos jeunes;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu :

- **Que** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery autorise Véronique Trudel, agente de développement de St-Mathieu-d'Harricana à déposer le projet au Fonds local d'initiatives collectives;
- **Que** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery autorise l'agente de développement Jocelyne Bilodeau à promouvoir le projet auprès des jeunes de notre territoire;
- **Que** les diverses communications relatives au projet s'effectuent entre les agentes de développement des municipalités impliquées.

Adoptée

2018-03-58 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA
MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite développer une zone liée à des usages industriels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE présentement il n'y a aucune zone de ce type sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le type d'usage visé est de nature industrielle légère, para-industrielle avec contrainte légère;

CONSIDÉRANT QUE ces activités peuvent s'effectuer dans l'affectation urbaine et dans le milieu rural seulement s'il est complémentaire à une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié un site potentiel en zone non agricole au sud de son territoire et que cette zone est majoritairement inoccupée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de zonage se situe en zone forestière dans le SADR et aussi en zone forestière pour le plan et le règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de lots de cette zone ont été informés de la demande et ne s'y opposent pas;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bilodeau, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de déposer une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Abitibi afin de modifier le zonage des lots 4 005 545 et 4 882103 et d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et déposer la demande à la MRC d'Abitibi.

Adoptée

**2018-03-59 #2018-245 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
RELATIF AU DÉROULEMENT DES SÉANCES DU
CONSEIL**

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a procédé à l'analyse de notre règlement;

Attendu que le commissaire, M. Richard Villeneuve, CPA, CA, a émis des commentaires qui nécessitent des modifications au règlement #215-230;

Attendu qu'un avis de motion et présentation des modifications a été fait à la séance du 5 février 2018 :

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'effectuer les modifications suivantes au règlement #2015-230 :

L'article 5 est remplacé par le suivant,

5. Forme de la question

Une question doit être brève et claire pour obtenir les renseignements demandés. Un court préambule est permis pour la situer dans son contexte.

La personne qui pose une question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles violentes, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de qui que ce soit.

Elle doit désigner le président par son titre et les autres membres du conseil par leur nom.

De s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou élever la voix.

L'article 7 est remplacé par le suivant,

7. Réponse à une question

La réponse à une question doit se limiter au point qu'elle touche et doit être brève et claire.

Les membres du conseil s'adressent toujours au président dans leur réponse aux questions.

Un membre du conseil auquel une question est posée peut :

- Répondre immédiatement s'il a en main tous les éléments pertinents;
- Répondre à une séance ultérieure si une recherche d'information est nécessaire afin de répondre adéquatement à la question;
- Répondre par écrit, si la réponse nécessite de produire des documents en appui afin de répondre adéquatement à la question.

Adoptée

2018-03-60 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'effectuer un déplacement budgétaire entre le compte de revenu Constats d'infraction et revenus taxes générales afin de combler le manque à gagner de 10 682.15\$ suite à une baisse inattendue du niveau de constats d'infraction au cours de l'année 2017.

Adoptée

2018-03-61 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par monsieur le conseiller, Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de février 2018 et celles prévisibles de mars 2018, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en février 2018 pour un total de 139 967.05 \$

Versement par chèque C1800018 à C1800029

Paiement en ligne sécurisée L1800011 à L1800020

Paiement par transfert électronique P1800021 à P1800042

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mars.

Comptes à payer en mars 2018 en date du conseil pour un total de 60 544.70 \$

Salaires payés en février 2018

D1800022 à D1800044 pour un montant total de 8 152.57 \$

Salaires à payer en mars 2018

D1800045 à 1800079 pour un montant total de 13 907.09\$

P1800001 au montant de 797.90\$

Adoptée

2018-03-62 LEVÉE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu que la séance que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Daniel Rose, maire

Céline Dupras, directrice générale
et secrétaire-trésorière